- Aux employeurs ayant

Specimen

des salarié-e-s bénéficiant

d’allocations familiales

Lieu et date

**Informations relatives au réexamen du droit aux allocations familiales des travailleurs frontaliers touchant des allocations familiales entières en Suisse**

Madame, Monsieur,

En préambule, nous vous informons que si vous n’avez pas de travailleurs frontaliers bénéficiant d’allocations familiales entières versées par notre caisse, vous n’êtes pas concerné par cette circulaire.

Nous venons de prendre connaissance d’un changement intervenu à partir du 1er mars 2021 concernant le droit aux allocations familiales en France. Dès cette date, il suffit d’une heure d’activité mensuelle (auparavant 60 heures) de l’autre ayant droit en France pour que le dossier devienne prioritaire en France.

Par conséquent, afin de ne pas octroyer des allocations familiales entières en Suisse en lieu et place des caisses d’allocations familiales françaises, nous devons réexaminer le dossier de toutes les personnes concernées par cette modification au moyen du questionnaire annexé. Dès lors, nous vous demandons de vérifier, selon la récapitulation d’allocations familiales en annexe, si vous avez dans votre entreprise des allocataires frontaliers touchant des allocations familiales et de procéder ainsi :

* Pour les **allocataires frontaliers touchant des allocations familiales entières** en Suisse, vous voudrez bien remplir la 1ère partie du formulaire, leur remettre ensuite une photocopie **en leur demandant de compléter la 2e partie les concernant et de vous le retourner jusqu’au 30 avril 2022 au plus tard.**
* Pour les **allocataires qui reçoivent des allocations différentielles**, vous ne devez pas leur distribuer ce formulaire, cette enquête ne leur est pas destinée.

Dès que vous aurez reçu en retour le-s questionnaire-s, nous vous saurions gré de contrôler que toutes les rubriques soient dûment remplies, puis de nous le-s transmettre aussitôt, **mais au plus tard jusqu’au 31 mai 2022.** Si un changement de droit devait intervenir, nous ne manquerons pas de vous faire parvenir une nouvelle décision d’allocations familiales dans les meilleurs délais.

Nous sommes conscients du travail important que nous vous demandons de réaliser dans des délais aussi courts et vous remercions d’avance de votre précieuse collaboration.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Caisse de compensation

pour allocations familiales

Annexe : ment.